

AAP – DECARB IND – Décarbonation des procédés industriels

ADEME

Objectifs de l'aide

- + Réduire les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) en tonnes équivalent CO2
- + Soutenir le renouvellement de l'outil productif ou le passage à l'échelle industrielle de manière décarbonée

Caractéristiques et financeur

- › Dispositif individuel · 3 thématiques
 1. Efficacité énergétique (augmentation de la performance énergétique)
 2. Electrification (machines/lignes alimentées par de l'électricité)
 3. Intran matière alternatif (procédé de recyclage et utilisation de matières recyclées)

Bénéficiaires

- › PME et ETI et GE industrielles

Type de Financement

- › Subvention

Taux d'aide (selon le type d'investissement)

- › Thématique 1 · PE · 50% - ME · 40% - GE · 30%
- › Thématique 2 & 3 · PE · 60% - ME · 50% - GE · 40%

Budget

- › Projet supérieur à 3 millions € (CAPEX)

Dépenses éligibles

- › Equipement productif, complémentaire, de mesure
- › Travaux d'installation
- › Etudes d'ingénierie

Date de soumission

- › 14 octobre 2021

Pourquoi choisir ce dispositif ?

- + Aide compatible avec le dispositif CEE
- + Bénéficier d'une aide de l'état pour moderniser vos outils de production et diminuer votre impact environnemental

Ne sont pas éligibles les opérations de décarbonation des bâtiments (chauffage, isolation, climatisation ...)

